

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 40 (2013)
Heft: 2

Artikel: Le Conseil fédéral sera-t-il bientôt élu par le peuple?
Autor: Müller, Jürg
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-911698>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Conseil fédéral sera-t-il bientôt élu par le peuple?

Les sept membres du gouvernement doivent-ils désormais être élus non plus par le Parlement mais par le peuple? L'Union démocratique du centre (UDC) est de cet avis et a déposé une initiative en ce sens. Le Conseil fédéral et le Parlement s'y opposent. Le peuple se prononcera le 9 juin 2013.

Par Jürg Müller

La politique suisse ne manque vraiment pas de controverses ni de débats électoraux tendus. Après la bataille électorale pour l'initiative contre les rémunérations abusives du 3 mars (voir texte à droite), le peuple se prononcera le 9 juin sur un autre sujet, source de discussions agitées: l'élection du Conseil fédéral par le peuple.

Ce n'est pas une mince affaire car c'est un aspect essentiel de l'organisation de l'État suisse qui est en cause. Andreas Gross, socialiste et porte-parole de la Commission des institutions politiques du Conseil national, a même déclaré lors des débats parlementaires qu'il s'agit d'une question qui changerait radicalement la politique de notre pays. Dans les années nonante, l'UDC avait déjà évoqué ce sujet mais elle n'est passée à l'acte qu'après la destitution de Christoph Blocher du Conseil fédéral en 2007. L'initiative «Élection du Conseil fédéral par le peuple» a été déposée courant 2011.

Finies les «combines malpropres»

C'est donc le peuple et non plus le Parlement qui doit élire le Conseil fédéral. Selon l'UDC, «ce principe correspond au modèle qui a fait ses preuves depuis toujours lors des élections des gouvernements cantonaux». L'initiative prévoit d'organiser l'élection du Conseil fédéral tous les quatre ans, en même temps que celle du Conseil national. Deux sièges au moins sont garantis à la Suisse latine et les élections se feront au scrutin majoritaire.

L'UDC loue haut et fort les avantages de l'élection du Conseil fédéral par le peuple: consolidation des droits du peuple, respect du principe de souveraineté du peuple et renforcement de la séparation des pouvoirs. Pour l'UDC, cette élection serait transparente et juste et mettrait un terme aux «jeux tactiques et intrigues d'arrière-boutique» parlementaires. Comme le précise l'argumentaire de l'UDC, «les combines malpropres et règlements de comptes politiques accompagnant

ces élections sont indignes». L'élection par le peuple permettrait d'élire des «personnalités profilées» alors que l'élection par le Parlement augmente les chances «des candidats alignés et pâles». D'après l'UDC, le Conseil fédéral élu par le peuple serait directement engagé envers lui, ce qui entraînerait un meilleur contrôle du pouvoir: «Le Conseil fédéral ne peut alors plus se permettre d'ignorer des résultats de votations populaires ou refuser d'appliquer des initiatives.»

Attention à l'américanisation

Lors des débats des Chambres fédérales, les opposants à l'initiative et le Conseil fédéral ont argumenté leur position. D'après eux, «le mode de scrutin actuel contribue à la coexistence pacifique des différentes communautés qui composent la Suisse, à la stabilité du pays et à sa prospérité». En cas d'élection par le peuple, les membres du gouvernement finiraient par devenir les jouets de la politique partisane au détriment de l'activité gouvernementale. La crédibilité du gouvernement serait amoindrie car les conseillers fédéraux seraient perçus comme des porte-drapeaux de leur parti et

des machines à gagner les élections. Ils seraient toujours très pris par la campagne électorale durant la seconde moitié de leur mandat. Par ailleurs, les partis nationaux gagneraient en influence au détriment des sections cantonales, provoquant ainsi une centralisation de la politique.

Mais surtout, le Parlement serait privé d'une mission essentielle et le contrôle du législatif sur l'exécutif se verrait affaibli, renforçant de fait massivement le gouvernement. En outre, le coût élevé des campagnes nationales rendrait les membres du Conseil fédéral et leurs partis dépendants financièrement de personnes, entreprises ou lobbys fortunés. La conseillère nationale Bea Heim, porte-parole du groupe PS, s'est exprimée à ce sujet lors des débats du Conseil national: «Nous ne voulons pas d'américanisation des élections du Conseil fédéral, ni de campagnes nationales coûtant des millions, voire des milliards, sponsorisées par on ne sait quelle source.» Le PS rejette «par principe l'élection du Conseil fédéral par le peuple».

Le PS a déjà fait deux fois pression

Le débat sur l'élection du Conseil fédéral par le peuple n'est pas nouveau et les socialistes n'y ont pas toujours été aussi radicalement opposés. Ils en ont même été d'ardents partisans par le passé et certains le sont encore aujourd'hui. Il y a déjà eu des votes sur l'élection du Conseil fédéral par le peuple en 1900 et 1942, mais cette demande a été clairement rejetée à chaque fois. Elle émanait alors des socialistes et le déclencheur était le même qu'aujourd'hui



Les conseillers fédéraux et la chancelière de la Confédération en fonction

à l'UDC: la sous-représentation du parti au Conseil fédéral. Avec 26 à 28 % des suffrages, le PS était, entre 1929 et 1939, le parti comptant le plus grand nombre d'électeurs aux élections du Conseil national. Toutefois, il se vit refuser un siège au Conseil fédéral.

Malgré la position officielle du parti, le sujet n'est pas complètement réglé pour tous les socialistes. La conseillère fédérale PS Micheline Calmy-Rey suggérait en 2008 dans le «SonntagsBlick» que l'élection du Conseil fédéral par le peuple pourrait résoudre certains problèmes. Lors des débats sur l'initiative populaire de l'UDC en décembre 2012, le jeune conseiller national PS Cédric Wermuth a déclaré que l'UDC aurait pu trouver des alliés au sein du groupe PS si elle avait mieux pensé son initiative. Il pense que c'est une demande très démocratique que de permettre au peuple d'élire directement son gouvernement. Lui et deux autres représentants du PS ont déposé à leur tour en décembre dernier leur propre initiative parlementaire pour l'élection du Conseil fédéral par le peuple. Leur initiative présente toutefois trois exigences fondamentalement différentes de celles de l'UDC: la transparence du financement de la campagne, un plafond financier pour le budget de campagne et l'augmentation à neuf du nombre de conseillers fédéraux.

Le fait que certains socialistes se montrent favorables à l'exigence fondamentale d'élire le Conseil fédéral par le peuple pourrait donner de l'élan à l'initiative de l'UDC. Il est difficile d'estimer quelles pourraient être les répercussions d'un changement de système sur le quotidien politique. Toutefois, l'institut de sciences politiques de l'Université de Berne a déjà élaboré un modèle de calcul pour déterminer la composition du Conseil fédéral, que l'on peut résumer ainsi: le résultat consisterait probablement à rétablir l'ancienne formule magique (deux sièges pour le Parti socialiste, le Parti libéral-radical et les démocrates-chrétiens et un siège pour l'UDC). L'UDC obtiendrait donc un résultat inférieur par rapport au nombre de ses électeurs. Les calculs de cette étude, basée avant tout sur les élections des gouvernements cantonaux, comptent de nombreuses inconnues. Mais il en ressort malgré tout clairement qu'il n'est pas si certain que l'UDC y gagne.

JÜRGEN MÜLLER est rédacteur à la «Revue Suisse»

Vote massif contre les rémunérations abusives

Les urnes ont parlé : le 3 mars, les Suisses ont voté contre les rémunérations abusives, pour une protection du paysage plus efficace et contre une meilleure conciliation entre travail et vie familiale.

Salaires mirobolants, bonus de plusieurs millions et parachutes dorés accordés aux grands patrons provoquent la grogne depuis des années. En approuvant à 67,9 % l'initiative populaire «Contre les rémunérations abusives» du chef d'entreprise et conseiller aux États sans étiquette Thomas Minder, le peuple suisse a envoyé un signal clair, observé dans le monde entier. Le nouvel article constitutionnel renforce les droits des actionnaires relatifs à la fixation des rémunérations du conseil d'administration et de la direction; les indemnités de départ sont désormais interdites.

Remous causés par Vasella

Seuls les socialistes et les Verts soutenaient l'initiative. Les partis bourgeois la rejetaient, au profit du contre-projet indirect. L'Union démocratique du centre (UDC) était divisée: l'UDC nationale s'était prononcée contre, contrairement à bon nombre de sections can-

tonales. Les associations économiques, économiques suisse en tête, y étaient également opposées. Quelques semaines avant le scrutin, Daniel Vasella, président sortant du groupe pharmaceutique Novartis, a attisé une campagne électorale déjà agitée en annonçant qu'il allait percevoir une prime de non-concurrence de 72 millions de francs. Il a fini par renoncer à ce cadeau de départ sans pour autant réussir à réparer les dégâts.

La protection du paysage a la cote

L'approbation de la modification de la loi sur l'aménagement du territoire est moins surprenante. Le vote en faveur de l'initiative sur les résidences secondaires l'année dernière avait déjà révélé l'importance que les Suisses accordent à la protection du paysage. Ce projet approuvé à 62,9 % prône la réduction des grandes zones à bâtir pour lutter contre le mitage du territoire.

L'article sur la politique familiale visant à favoriser la conciliation entre travail et vie de famille a, quant à lui, été rejeté. Si la population suisse l'a approuvé à 54,3 %, il a été refusé par 13 cantons (contre 10) et n'a donc pas remporté la double majorité requise pour l'adoption de projets constitutionnels. La campagne électorale a suscité un débat idéologique sur les différentes conceptions de la famille et des rôles dévolus à ses membres et sur l'intervention de l'État dans ce domaine très sensible. JM

CONTRE LE DURCISSEMENT DE LA LOI SUR L'ASILE

Avec l'élection du Conseil fédéral par le peuple, les modifications urgentes de la loi sur l'asile feront l'objet d'une votation le 9 juin 2013 car les milieux rose-vert ont lancé un référendum d'opposition.

L'asile et la procédure d'asile sont des sujets polémiques en Suisse. C'est pourquoi le Parlement a approuvé à la session d'automne 2012 une révision de la loi sur l'asile, que le Conseil national et le Conseil des États ont déclarée urgente. Les modifications de la loi visent en premier lieu à accélérer la procédure. Les milieux rose-vert ont lancé avec succès un référendum contre la révision de cette loi. Ce référendum est soutenu par un comité de plusieurs organisations, groupements, syndicats et partis politiques, dont des

organisations religieuses et de politique de développement, mais aussi les jeunes socialistes, certains partis cantonaux et sections socialistes ainsi que les Verts.

Le comité de référendum souhaite que la votation soit un «signal fort contre d'autres durcissements de la législation sur l'asile». Il met en avant le retrait de la désertion comme motif d'obtention de l'asile. Mais il reproche aussi au nouveau règlement de supprimer la possibilité de déposer une demande d'asile auprès d'une ambassade suisse.

Les modifications de la loi sur l'asile sont déjà en vigueur car le Parlement les a déclarées urgentes. Elles sont applicables provisoirement jusqu'au mois de septembre 2015 si elles ne sont pas inscrites auparavant dans le droit ordinaire par le Parlement. Si le peuple rejette la loi lors de la votation, les modifications urgentes expireront dès le mois de septembre 2013. JM